

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

FACULTÉ DE PHARMACIE DE CHÂTENAY-MALABRY

6ème A

Objet : Modalités d'inscription en Thèse d'exercice pour 2020-2021

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les modalités d'inscription en 6^{ème} Année de Pharmacie - Thèse d'Exercice pour l'année universitaire 2019-2020 auront lieu **entre le 15 Septembre 2020 et le 30 Octobre 2020** – Délai de rigueur - et seront les suivantes :

Attention, si vous comptez soutenir votre thèse d'Exercice **avant le 20 Décembre 2020**, vous n'avez pas besoin de vous réinscrire pour 2020-2021 en Thèse d'Exercice.

Vous étiez inscrit(e) en 6^{ème} Année de Pharmacie – Filière Industrie et Officine durant l'année universitaire 2019-2020 et vous avez été déclaré(e) ADMIS(E) après délibération aux examens de fin de 6^{ème} Année de Pharmacie :

Vous devez :

→ AVANT VOTRE INSCRIPTION UNIVERSITAIRE :

1/ Il vous faudra impérativement acquitter la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 92 euros sur le site internet du CROUS : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

2/ Imprimer et joindre l'attestation de paiement à votre dossier d'inscription.

Vous trouverez *toutes les informations CVEC sur le site internet suivant :*

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

→ Télécharger sur le site Internet de la Faculté de Pharmacie (rubrique Formations – 6^{ème} Année) la fiche de dépôt de sujet de thèse si vous ne l'avez pas déjà remise au Service Scolarité :

http://www.pharmacie.u-psud.fr/fr/les_ formations/6eme_annee_de_pharmacie.html

→ Prendre contact avec l'enseignant qui dirigera votre thèse d'exercice afin qu'il signe cette fiche (si cela n'a pas déjà été fait).

→ Vous connecter à l'adresse suivante :

<https://apoweb.universite-paris-saclay.fr> afin de vous inscrire en ligne en 6^{ème} Année Thèse.

→ Envoyer les pièces demandées (y compris le dépôt de sujet) dès validation de votre inscription auprès :

Service Scolarité – Thèses d'Exercice –

Faculté de Pharmacie

5 Rue Jean-Baptiste Clément

92296 CHATENAY-MALABRY

→ Vous recevrez par retour de courrier votre carte d'étudiant.

ATTENTION : La Thèse d'Exercice doit impérativement être soutenue dans un délai de 2 ans suivant la validation de la 6^{ème} Année de Pharmacie (6^è Année à partir de 2015-2016) (Arrêté du 8 Avril 2013).

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Chef du Service Scolarité

Patricia BUFFAT



Objet : Modalités d'inscription en Thèse d'exercice pour 2020-2021

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Si vous étiez inscrit en 6^{ème} Année Thèse d'Exercice en **2019-2020** et que vous souteniez votre thèse d'Exercice **avant le 20 Décembre 2020**, vous n'avez pas besoin de vous réinscrire pour 2020-2021 en Thèse d'Exercice.

Si ce n'est pas le cas, les modalités de réinscription en 6^{ème} Année de Pharmacie - Thèse d'Exercice pour l'année universitaire 2020-2021 auront lieu **entre le 15 Septembre 2020 et le 30 Octobre 2020** – Délai de rigueur - et seront les suivantes :

1^{er} CAS

Vous étiez inscrit(e) en 6^{ème} Année de Pharmacie – Thèse d'Exercice durant l'année universitaire 2020-2021 :
Vous devez :

→ AVANT VOTRE INSCRIPTION UNIVERSITAIRE :

1/ Il vous faudra **impérativement acquitter la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 92 euros** sur le site internet du CROUS : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

2/ Imprimer et joindre l'attestation de paiement à votre dossier d'inscription.

Vous trouverez **toutes les informations CVEC sur le site internet suivant** : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

→ Télécharger sur le site Internet de la Faculté de Pharmacie (rubrique Formations – 6^{ème} Année) **d'autorisation de réinscription en Thèse d'Exercice pour 2020-2021** :

http://www.pharmacie.u-psud.fr/fr/les_ formations/6eme_annee_de_pharmacie.html

→ **Prendre contact avec l'enseignant qui dirigera votre thèse d'exercice afin qu'il signe ce formulaire (si cela n'a pas déjà été fait).**

→ Vous connecter à l'adresse suivante :

<https://apoweb.universite-paris-saclay.fr> afin de vous inscrire en ligne en 6^{ème} Année Thèse.

→ **Envoyer les pièces demandées (y compris le dépôt de sujet) dès validation de votre inscription** auprès :
Service Scolarité –Thèses d'Exercice –

→ Vous recevrez par retour de courrier votre carte d'étudiant.

2^{ème} CAS

Vous avez été déjà inscrit(e) en 6^{ème} Année de Pharmacie – Thèse d'Exercice mais pas en 2019-2020 :
Vous devez :

→ AVANT VOTRE INSCRIPTION UNIVERSITAIRE :

1/ Il vous faudra **impérativement acquitter la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 92 euros** sur le site internet du CROUS : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

2/ Imprimer et joindre l'attestation de paiement à votre dossier d'inscription.

Vous trouverez **toutes les informations CVEC sur le site internet suivant** : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

→ Télécharger sur le site Internet de la Faculté de Pharmacie **la fiche d'autorisation de réinscription en Thèse d'Exercice** :

http://www.pharmacie.u-psud.fr/fr/les_ formations/6eme_annee_de_pharmacie.html

→ **Prendre contact avec l'enseignant qui dirigera votre thèse d'exercice afin qu'il signe cette autorisation.**

→ Vous présenter **avant le 30 Octobre 2020** muni(e) de votre dernière carte d'étudiant, de l'attestation de paiement de la C.V.E.C., d'une photo, de 2 enveloppes, de l'autorisation de réinscription signée et d'un moyen de paiement afin de procéder à votre inscription auprès du **Service Scolarité – Thèses d'Exercice**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Chef du Service Scolarité

Patricia BUFFAT

ATTENTION : La Thèse d'Exercice doit impérativement être soutenue dans un délai de 2 ans suivant la validation de la 6^{ème} Année de Pharmacie (6^{ème} Année à partir de 2015-2016) (Arrêté du 8 Avril 2013).